

DA 147 - 16.09

ASSAINISSEMENT D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le présent projet de délibération (DA) fait suite aux demandes d'assainissement de plusieurs installations de chauffage communales de la part du Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non-ionisants (SABRA).

Les chaudières visées ne répondent pas aux limites d'émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes donc dans l'obligation légale de répondre à ces demandes.

Les installations défectueuses et les délais d'assainissement sont :

- Les deux chaudières à mazout du Centre d'entretien à assainir avant fin octobre 2017.
- La chaudière à gaz de l'école de Châtelaine à assainir avant novembre 2017.
- La chaudière à mazout de l'école de Balexert à assainir avant novembre 2017. Il ne s'agit que d'un brûleur à remplacer à moindre frais. Cette chaudière sert d'appoint à la chaudière à pellets en place.
- La chaudière à gaz de l'Eclipse à assainir avant novembre 2017.
- La chaudière à mazout de Chauvet-Lullin à assainir avant septembre 2018.
- La chaudière à gaz du bâtiment du service de la Cohésion Sociale, chemin de l'Etang 4-6 à assainir avant mai 2019.

Dans le présent projet de DA, les chaudières seront toutes, à l'exception de celle de l'école de Balexert, remplacées par des chaudières modernes à condensation qui permettent de réaliser une économie d'énergie d'environ 255'565 kWh par année sur l'ensemble, soit environ CHF 23'553.00 /an TTC.

Afin de répondre à notre politique énergétique, désirant remplacer dans la mesure du raisonnable les chaudières à combustible par du renouvelable, une alternative de système de chauffage plus écologique a été évaluée pour chaque site. Des études plus approfondies vont être faites dans ce sens pour les bâtiments du Centre d'entretien, de Chauvet-Lullin et de la Cohésion Sociale au chemin de l'Etang 4-6.

Le montant prévu pour l'assainissement des chaudières du Centre d'entretien doit impérativement être réservé pour 2017, délai du SABRA.

Néanmoins, un projet de raccordement au chauffage à distance des Ranches avec production supplémentaire de chaleur sur le site du Centre d'entretien est envisagé, mais serait hors délai du Canton. Ce dernier projet est intimement lié avec la stabilisation du programme voirie, culturel et sportif intercommunal en étude dans le quartier Via Monnet. En cas de projet concret avec une vive volonté politique, le Canton pourrait nous octroyer un délai supplémentaire.

Le projet nécessiterait une étude approfondie d'environ CHF 100'000.00 avec appel d'offres à tiers investisseur. Ce dernier rentabiliserait son investissement à long terme par le prix du kWh qu'il nous vendrait.

Une étude de faisabilité avec élaboration de cahier des charges est en cours pour une pompe à chaleur avec sondes géothermiques sur les sites de Chauvet-Lullin et de l'Etang 4-6. Les budgets estimés sont respectivement de CHF 280'000.00 et CHF 304'600.00.

Nos évaluations ont démontré qu'il n'était pas opportun de remplacer le gaz sur les sites de l'école de Châtelaine et de l'Eclipse vu leur situation géographique.

La chaudière de l'Eclipse étant subitement tombée en panne, avec fuite de gaz avant le délai, a dû être remplacée en urgence cette année 2016. Le montant a été imputé sur le budget de fonctionnement et sera extourné sur ce compte d'investissement après validation du crédit.

Le budget proposé est le suivant :

	TOTAL CHF
Remplacement par 2 chaudières à mazout à condensation Centre d'entretien	98'670.00
Remplacement par 1 chaudière à gaz à condensation E. Châtelaine	64'930.00
Remplacement d'un brûleur Ecole Balexert	6'480.00
Remplacement par 1 chaudière à gaz à condensation Eclipse	12'450.00
Remplacement par 1 chaudière à mazout à condensation Chauvet-Lullin	34'260.00
Remplacement par 1 chaudière à gaz à condensation chemin Etang 4-6	37'370.00
Total intermédiaire	254'160.00
Divers et imprévus (10%)	25'420.00
Total HT	279'580.00
TVA 8%	22'366.40
Total TTC	301'946.40
Arrondi à CHF TTC	302'000.00

La répartition pluriannuelle des investissements est en fonction des délais impartis par le Canton :

- 2016 : CHF 22'480.00
- 2017 : CHF 194'360.00
- 2018 : CHF 40'700.00
- 2019 : CHF 44'460.00

Bien entendu, si l'une des alternatives de remplacement de système de chauffage est retenue, le montant correspondant sur ce crédit ne sera pas utilisé.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT
Conseiller administratif

Vernier, le 29 août 2016

DA 147 - 16.09

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

ASSAINISSEMENT D'INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'obligation légale d'assainir les installations de chauffage, sur recommandation du Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non-ionisants (SABRA) ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 302'000.00 destiné à l'assainissement d'installations de chauffage dans divers bâtiments communaux ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 302'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF TTC 302'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 08.331 de 2018 à 2027.

